



Notre club est assuré auprès de la :



N° de sociétaire 4489958A

REGLEMENT INTERIEUR

Date initiale d'établissement : 1^{er} janvier 2004.

Dates de mise à jour : 10 octobre 2016 – 13 octobre 2017 – 9 janvier 2022 – 4 novembre 2022 – 3 novembre 2023

Article 1 : But de l'Association

L'Association RIED-RANDO a pour but de proposer à ses membres des randonnées pédestres à une fréquence d'une sortie toutes les 3 semaines en dehors des mois de juillet et août.

Une Assemblée Générale se tient au moins une fois par an dans les conditions décrites par les statuts (article 18, 19 et 20 des statuts).

Article 2 : Organisation des randonnées

Les randonnées de l'Association sont organisées et encadrées par un animateur de randonnée pédestre.

Les participants aux randonnées sont tenus de respecter les consignes de celui-ci.

Article 3 : Adhésion

Les personnes désirant participer aux randonnées doivent être membres de RIED-RANDO et avoir acquitté la cotisation incluant la souscription d'une assurance auprès de la compagnie en vigueur au moment de leur adhésion.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Le détail des cotisations est précisé sur la fiche d'inscription de l'association.

L'adhésion à RIED RANDO ainsi que l'assurance sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Le renouvellement de l'adhésion devra être demandé au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année.

Article 4 : Aspect médical

Notre club n'est pas membre d'une fédération sportive. Néanmoins, il veut responsabiliser les pratiquants de la randonnée pédestre au regard de leur santé selon les modalités suivantes :

Les nouveaux membres devront joindre obligatoirement un certificat médical datant de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre lors de la première inscription. Il en va de même lors d'une adhésion qui fait suite à une interruption prolongée.

Chaque année, lors de leur renouvellement, en signant le formulaire d'adhésion, les membres attestent avoir pris connaissance du questionnaire de santé ci-dessous et d'avoir répondu négativement à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Si une ou plusieurs réponses sont positives, le club conseille vivement au membre de consulter un médecin sur la poursuite de la pratique de la randonnée, mais le certificat médical n'est plus exigé. Ce questionnaire est personnel, il reste la propriété du membre et ne doit pas être communiqué au club.

Article 5 : Droit à l'image

Conformément aux dispositions du droit à l'image, une mention a été rajoutée sur la demande d'adhésion selon laquelle les membres autorisent le club à reproduire et/ou publier sur tout support les photographies d'eux-mêmes ou de leur famille lors des randonnées ou autres événements liés au club dans un but non commercial.

L'autorisation est consentie pour un territoire illimité et sans aucune limite de temps.

CLUB RIED-RANDO

Président : Marcel CHAUFETTE - Mobile 06 88 02 42 49

2 rue des Vergers 67340 MENCHHOFFEN ried-rando67@orange.fr

IBAN : Crédit Mutuel - FR76 1027 8018 6700 0200 1000 192



Notre club est assuré auprès de la :



N° de sociétaire 4489958A

Le club s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques dans tout support ou exploitation préjudiciable.

Les membres garantissent également que ni eux, ni les personnes qu'ils représentent, ne sont liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de leur image ou de leur nom.

Article 6 : Équipement des membres

Les participants aux randonnées devront être convenablement équipés pour la pratique de l'activité. Ils devront en particulier se munir de chaussures de randonnée et de vêtements de pluie.

Article 7 : Déplacements

Les déplacements sur les lieux des randonnées se font en voiture particulière. Le co-voiturage est souhaité.

Article 8 : Découverte de RIED-RANDO

Les personnes potentiellement intéressées par l'Association seront invitées gracieusement à participer deux manifestations au maximum afin de leur permettre de découvrir l'Association, son activité et son organisation.

Elles devront obligatoirement informer le Président ou un des membres du Comité Directeur de leur intention de participer à la prochaine randonnée au moins 8 jours avant la date prévue de ladite randonnée.

Le Président

CLUB RIED-RANDO

Président : Marcel CHAUFETTE - Mobile 06 88 02 42 49
2 rue des Vergers 67340 MENCHHOFFEN ried-rando67@orange.fr
IBAN : Crédit Mutuel - FR76 1027 8018 6700 0200 1000 192